

N°DEC-2023-219

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION, PAR UP EVENTS, D'UNE ANIMATION MUSICALE À L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA SAISON CULTURELLE 2023-2024, LE 8 SEPTEMBRE 2023 À LA SALLE GÉRARD PHILIPPE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec UP EVENTS – 20 rue Victor Hugo 93160 NOISY-LE-GRAND ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est confirmé l'organisation d'une animation musicale à l'occasion de l'ouverture de la saison culturelle 2023/2024, le 8 septembre 2023 à 18 heures à la Salle Gérard Philippe.

Article 2 : Il a été retenu pour ce faire la société UP EVENTS pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 2 000 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 9 novembre 2023.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 14 NOV. 2023
Et de sa publication le 14 NOV. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services,
Nathalie BOURGEOIS
